

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N° 7

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte; Mme DI CARO Sylvaine; M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; Mme HUARD Elisabeth; M. TRUCY Gérard; Mme HANOT Maryline (en visio); M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSAKKOUN André

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme DEVESA Brigitte; M. SPANO Pierre; Mme PAGE Véronique; Mme THUSTRUP Sylvie; Mme SILVESTRE Catherine

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (Présidente) (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente); Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO Sylvaine);

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

OBJET : : R&M – BUDGET – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

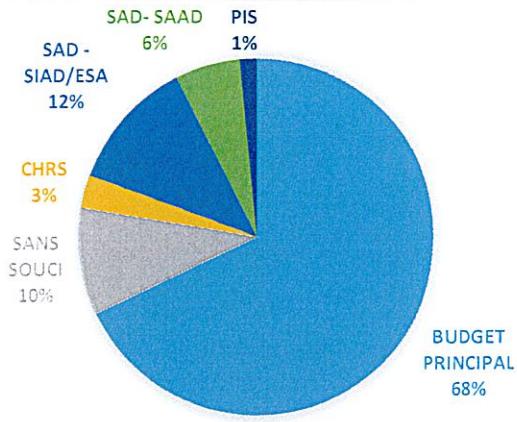
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le budget primitif 2026 du CCAS se compose du budget principal, régi par l'instruction comptable M57 et de quatre budgets annexes régis par l'instruction comptable M22 :

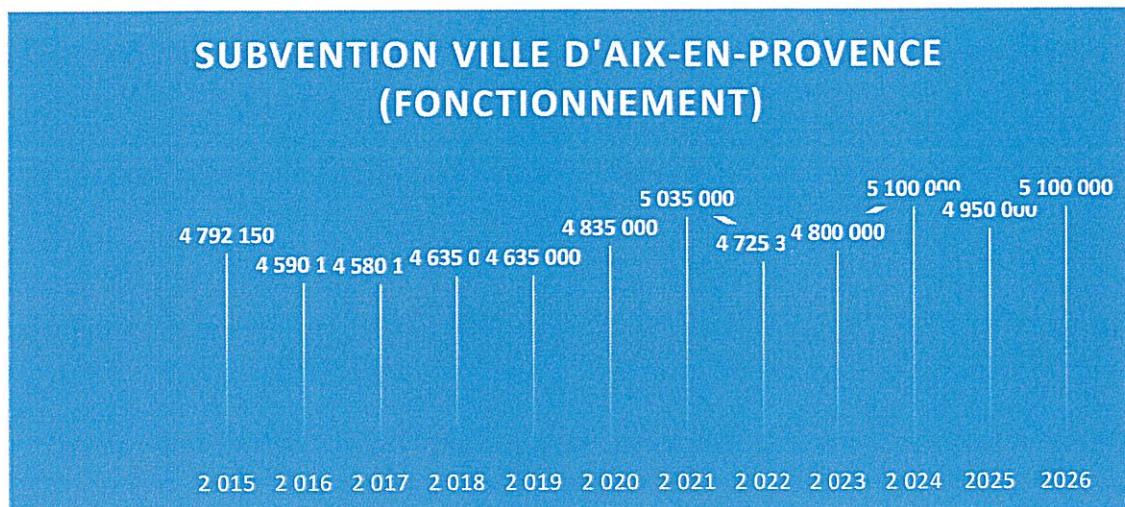
Total inscrits BP	Budgets 2024		Budgets 2025		Budgets 2026	
	FONCT.	INV.	FONCT.	INV.	FONCT.	INV.
BUDGET PRINCIPAL	8 825 425	1 001 991	8 973 706	1 132 454	8 790 596	408 390
SAO	268 983	72 495				
SANS SOUCI	1 238 342	291 428	1 260 667	322 836	1 251 053	65 254
CHRS	422 667	144 721	394 707	156 685	387 439	21 420
SAD - SIAD/ESA	1 647 337	391 885	1 539 462	368 937	1 547 888	19 810
SAD - SAAD	876 737	5 748	804 245	10 808	763 667	5 891
PIS	181 204	65 748	217 466	66 127	197 296	9 131
Total consolidé	13 460 695	1 974 015	13 190 253	2 057 847	12 937 940	529 896

Les résultats antérieurs seront repris après le vote des comptes administratifs et après délibération d'affectation des résultats.

Par rapport à 2025, le budget primitif 2026 consolidé, connaît une baisse de 2 % pour le fonctionnement.



En 2026, la participation de la ville d'Aix en Provence est fixée à **5 100 000 €** comme en 2024.



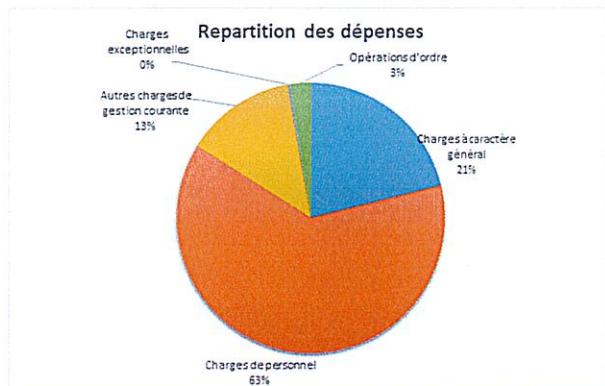
I – BUDGET PRINCIPAL M57

Le budget primitif 2026 du budget principal représente 68 % du budget de fonctionnement consolidé.

I – 1. Section de fonctionnement

I – 1. 1. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 26/ BP 25
011 - Charges à caractère général	1 673 491,98	2 010 168,00	1 649 363,91	1 888 230,00	1 857 368,00	-2%
dont charges général GCSMS Acumpagnis	200 409,56	193 100,00	202 777,66	199 000,00	200 299,00	
dont Foyer-restaurant	45 097,00	60 321,00	52 390,00	52 390,00	108 568,00	
dont SAO				15 651,00	20 087,00	
012 - Charges de personnel	5 130 519,51	5 269 071,82	5 105 215,94	5 700 000,00	5 520 000,00	-3%
dont personnel mis à disposition du GCSMS Acumpagnis	733 294,18	749 691,00	680 309,44	721 465,13	698 621,00	
dont Foyer-restaurant	207 013,00	210 851,00	228 212,00	181 760,00	206 703,00	
dont SAO				223 000,00	239 340,00	
65 - Autres charges de gestion courante	1 065 587,21	1 211 185,00	985 861,81	1 158 241,18	1 173 123,39	1%
67 - Charges exceptionnelles	75,33	5 000,00	4 228,58	5 450,00	4 700,00	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	11 785,00	10 000,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	249 074,91	330 000,00	229 888,69	210 000,00	225 404,88	7%
Total Dépenses	8 118 748,94	8 825 424,82	7 974 558,93	8 973 706,18	8 790 596,27	-2%
Total Dépenses Sao				254 798,00	270 242,00	
Total Dépenses hors GCSMS	7 185 045,20	7 882 633,82	7 091 471,83	8 053 241,05	7 891 676,27	-2%



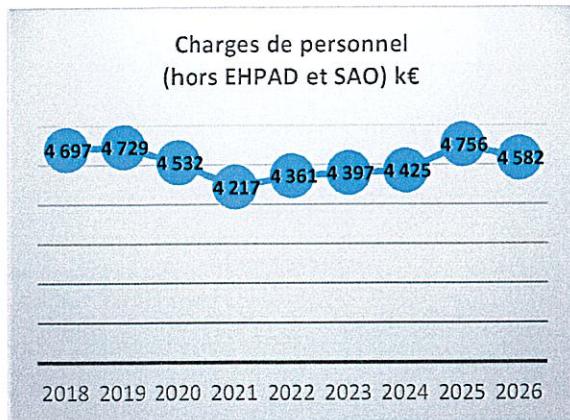
💡 Chapitre 011, Charges à caractère général : -2 % par rapport au budget primitif 2025

Les charges générales baissent de 2 % par rapport au budget 2025 sous l'effet de :

- Portage : Enveloppe réévaluée à - 20% pour tenir compte d'un nombre de bénéficiaires pris en charge possible dans le cadre du marché.
- Fluides (compte 60612) : Enveloppe réajustée en baisse de 42 % pour tenir compte des réalisations 2025.
- Contrats (Compte 611) : Enveloppe réévaluée en hausse de 57 % pour tenir compte des réalisations 2025 et des besoins notamment en matière informatique et technique.
- Honoraires : Enveloppe tenant compte d'une prestation externalisée pour la réalisation de l'ABS.

4 **Chapitre 012, Charges de personnel** : -3 % par rapport au budget primitif 2025

Ces dépenses représentent **64 %** des dépenses de fonctionnement.



Nous pouvons observer que les charges de personnel 2026 sont du niveau de l'année 2020 (hors changement de périmètre). Depuis lors, des vacances de postes ont été constatées et subies mais elles ont permis de compenser les hausses imposées.

La masse salariale 2026 tient compte des impacts en année pleine :

- Des augmentations du taux de cotisations retraite CNRACL pour 66 k€ ;
- Des mesures en soutien du pouvoir d'achat voulues par l'exécutif avec une enveloppe pour la mise en œuvre de l'augmentation triennale du RIFSEEP et de la CAPI 2026 ;
- A ce jour 1 poste est vacant sur ce budget, et 2 postes ont été supprimés suite à des départs après analyse. Ces baisses permettent de compenser les hausses.

Les charges de personnel intègre les personnels du SAO pour 239 k€.

4 **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : + 1 % par rapport au budget primitif 2025

Le chapitre 65 est inscrit à hauteur de 1 173 123,39 €, et concerne les subventions d'équilibre prévues pour les budgets annexes pour un montant total de 787 804,06 €. Les budgets annexes concernés par les subventions d'équilibre sont :

- Le Sans Souci
- Le Pôle Infos Séniors,
- Et le Service d'Aide à Domicile

Ces subventions pourront néanmoins faire l'objet d'un ajustement en cours d'exercice en fonction de l'exécution des budgets, et de l'arrêté de tarification du Pole Infos Seniors.

La variation du chapitre 040, *Opération d'ordre et dotations aux amortissements*, est liée aux dotations aux amortissements de biens achetés. Il s'élève à 225 404,88 € et est impacté par l'application de la règle du prorata temporis.

Le budget du SAO pèse pour 270 k€ en dépenses de fonctionnement, dont 239 k€ en dépenses de personnel. L'effectif est constant à ce stade.

I – 1. 2. Les principales recettes de fonctionnement

L'ensemble des recettes de fonctionnement se répartit selon les chapitres suivants :

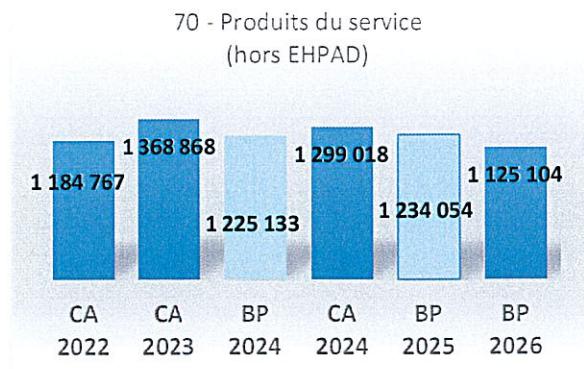
Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 26/ BP 25
002 - Résultat de fonctionnement reporté	875 650,46	906 871,31	906 871,31	761 410,82	761 410,82	927 690,58	0,00	-100%
013 + 042 - Opé. D'ordre et de transfert entre sections/ Atténuations de charges	119 157,27	50 480,00	68 298,89	51 955,00	114 157,31	106 597,21	101 930,22	
70 - Produits du service et du domaine, ventes diverses	2 047 742,91	2 158 281,00	2 259 641,88	2 167 924,00	2 196 436,55	2 154 519,00	2 024 024,00	-6%
dant remboursement GCSMS Acumpannis	862 976,00	879 465,18	890 773,83	942 791,00	897 419,00	920 465,13	898 920,00	
74 - Dotations et participations	5 551 216,48	5 466 540,00	5 505 237,76	5 757 135,00	5 770 254,23	5 952 622,00	6 552 142,05	10%
75 - Autres produits de gestion courante	49 807,51	45 000,00	140 109,92	87 000,00	109 158,22	96 000,00	112 500,00	17%
77 - Recettes exceptionnelles	61 981,50	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78 - Reprise sur amortissements et provisions	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total recettes	8 721 556,13	8 669 772,31	8 880 159,76	8 825 424,82	8 951 417,13	9 237 428,79	8 790 596,27	-5%
Total recettes SAO						243 000,00	253 000,00	
Total recettes hors GCSMS	7 858 580,13	7 790 307,13	7 989 385,93	7 882 633,82	8 053 998,13	8 316 963,66	7 891 676,27	-5%

► Chapitre 70 : Produits des services : -6 % par rapport au BP 2025

Concernant la participation des bénéficiaires aux services du CCAS (téléassistance, portage de repas à domicile, loyers des logements d'insertion, foyers restaurants, animation), le CCAS dispose de peu de latitudes quant à la fixation des tarifs appliqués pour ces services. Sur les services dont le tarif est librement fixé, **Madame Le maire a fait le choix de maintenir les niveaux de tarification pour accompagner nos publics**

les plus fragiles et ce malgré les hausses enregistrées en dépenses. Il s'agit notamment du tarif de portage et des foyers-restaurants.

Les niveaux de recettes de portage notamment ont été réajustées aux vues des dépenses et en lien avec l'activité de 2025.



Les versements inter-budgets de personnel sont estimés à 271 000 € en baisse du fait de la répartition de certains agents directement sur les budgets annexes pour limiter ces versements. Les recettes relatives aux frais de gestion appliqués aux budgets annexes correspondent à une refacturation des frais liés à la mobilisation des fonctions supports du CCAS pour les budgets annexes (pôles ressources et système d'information et technique). Ils sont inscrits à hauteur de 156 274 €.

► Chapitre 74 : Dotations : + 10 % par rapport au budget 2025

Les recettes du chapitre 74 sont inscrites à hauteur de 6 552 142,05 €.

Du fait de la réforme du mode de financement du lieu d'accueil RSA, **la participation du Conseil Départemental des Bouches du Rhône reste sur la base de 220 € / contrat d'engagement réciproque.** Elle est prévue à hauteur de 250 000 €. Pour rappel, le montant de la participation du Conseil Départemental en 2022 pour le RSA était de 539 747,75 €, soit **une perte de près de 290 000 €.**

Le financement de l'équipe mobile est inscrit pour 110 000 € et le financement du SAO pour 253 000 €.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, **la participation de la ville d'Aix en Provence est fixée à ce jour à 5 100 000 €.**

Le chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre comprend principalement l'amortissement des subventions d'équipement encaissées les années antérieures pour 12 650,22 €.

Le chapitre 75, *autres produits de gestion courante*, est composé des loyers des logements du dispositif d'hébergement « Maréchal Foch » pour 45 000 €, conforme au réalisé 2025 et comprend maintenant les recettes des « jetons orphelins » du Pasino estimées à 65 000 €.

Ce budget étant voté avant reprise des résultats, une subvention complémentaire municipale est inscrite afin d'équilibrer le budget. Elle sera déduite lors de la reprise des résultats en budget supplémentaire.

I – 2. Section d'investissement

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
001 Résultat d'investissement reporté	540 751	540 751	657 991	657 991	871 878	0
040 Dotations aux amortissements	300 000	249 075	330 000	229 889	210 000	225 405
10 Dotations, fonds divers et réserves	25 510	16 643	10 000	10 338	154 814	6 444
13 Subventions d'investissement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilés	4 000	1 965	4 000	2 595	4 000	227 273
Total Recettes	920 261	858 434	1 001 991	900 812	1 240 692	459 122

Les recettes issues des résultats de 2025 seront connues après le vote du compte administratif.

De ce fait, afin d'équilibrer la section d'investissement, un emprunt d'équilibre est prévu pour un montant de 223 273,41€, mais il sera annulé en budget supplémentaire.

Ces recettes permettront notamment de mener à bien les projets suivants :

- Développement des outils informatiques
- Sécurisation des systèmes (changement des serveurs informatiques et déplacement de la salle de secours)
- Travaux d'aménagement au Ligoures en fonction de l'avancement par les services de la Ville finalisation du 3^{ème} étage et démarrage du 2^{ème} étage.

Les dépenses se répartissent selon les chapitres comme suit :

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
040 Dotations aux amortissements	30 000	29 643	35 000	31 897	23 897	12 650
16 Emprunts et dettes assimilés	4 000	2 057	4 000	1 763	4 000	4 000
20 Immobilisations incorporelles	193 600	128 136	101 500	22 536	109 700	88 140
21 Immobilisations corporelles	630 097	40 608	832 333	42 581	994 857	303 600
Total dépenses	857 697	200 443	972 833	98 131	1 132 454	408 390

Il convient d'intégrer au budget primitif **les restes-à-réaliser de 2025 qui s'élevaient à 50 732,07 €**.

Dans un contexte contraint et d'évolution des financements notamment, le budget proposé pour 2025 permet d'assurer dans la continuité des exercices précédents, l'amélioration de la qualité des services aux usagers en privilégiant une plus grande proximité vis-à-vis des publics concernés.

II – LES BUDGETS ANNEXES M22

Les budgets qui sont présentés et soumis aujourd’hui au vote du Conseil d’Administration correspondent aux budgets tels qu’envoyés aux autorités de tarification en octobre 2025. Le budget du PIS est modifié par un transfert des frais de l’évaluation externe en investissement.

Compte tenu du vote des comptes administratifs 2025 et de la constatation des résultats 2026 au mois d’avril 2026, ils feront l’objet de décisions modificatives en cours d’exercice qui prendront également en compte des besoins nouveaux et les décisions des autorités de tarification.

Les reports d’investissements seront repris et votés lors du budget supplémentaire avec la reprise des résultats.

Rappel sur les propositions 2026 des budgets annexes votées en octobre 2025

Budget	Exploitation	Investissement	Total
Sans Souci	1 251 053,42 €	65 254,00 €	1 316 307,42 €
CHRS Le Chêne	387 439,00 €	21 420,00 €	408 859,00 €
SAD -SSIAD-ESA	1 547 888,00 €	19 809,57 €	1 567 697,57 €
SAD-SAAD	763 667,69 €	5 891,00 €	769 558,69 €
PIS	204 796,00 €	1 630,00 €	206 426,00 €
Total	4 154 844,11 €	114 004,57 €	4 268 848,68 €

Le budget du PIS est modifié comme suit :

		Chap.	Prévisions 2026 Octobre	Prévisions 2026 février 2026
FONCTIONNEMENT	Dep.	011	2 930,00 €	2 930,00 €
		012	179 400,00 €	179 400,00 €
FONCTIONNEMENT	Rec.	016	22 466,00 €	14 966,00 €
			204 796,00 €	197 296,00 €
INVESTISSEMENT	Dep.	017	125 000,00 €	125 000,00 €
		018	2 400,00 €	2 400,00 €
INVESTISSEMENT	Rec.	019	77 271,15 €	69 771,15 €
		002	124,85 €	124,85 €
INVESTISSEMENT	Dep.		204 796,00 €	197 296,00 €
		139		
INVESTISSEMENT	Dep.	16		
		20	1 130,00 €	8 630,00 €
INVESTISSEMENT	Dep.	21	500,00 €	501,00 €
			1 630,00 €	9 131,00 €
INVESTISSEMENT	Rec.	10		
		16		
INVESTISSEMENT	Rec.	28	847,00 €	848,00 €
		001	783,00 €	8 283,00 €
INVESTISSEMENT	Rec.		1 630,00 €	9 131,00 €

Il a été porté à notre connaissance une acceptation par les services de l’état de la comptabilisation des frais d’évaluation externe en investissement permettant ainsi d’amortir cette dépense sur 5 ans. (question orale n°3753 : Conséquences de la réforme de l’évaluation de la qualité des ESSMS - Assemblée nationale) . De ce fait, le budget voté tient compte de cette évolution.

En fonctionnement, le chapitre 016 en dépenses (frais d'étude) est diminué de 7500 € comme le chapitre 019 en recettes (subvention d'équilibre). Le chapitre 20 (frais d'étude) est augmentée de 7500 €, comme la ligne 001 résultat d'investissement reporté.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

L'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) ;
L'article 106 – III de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, modifié, portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

L'article L1612-21 et suivants et l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les articles L123-4 à L123-9 du code de l'Action Sociale et des familles

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2024 par délibération n° 40 du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023

Considérant la teneur du débat portant sur les d'orientations budgétaires lors de la séance du 21 janvier 2026 (délibération n°1)

DECIDE

➤ **D'APPROUVER** les budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes tels que présentés dans les documents budgétaires joints en annexes à la présente délibération,

➤ **D'AUTORISER** Madame La Vice-Présidente à procéder à des virements de crédits entre chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget principal (M57).

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 11/02/26
et de la publication le 11/02/26